

Des abeilles en ville

Cap nord-ouest³

Etienne BRUNEAU

Photos : F. GILL (UNAF) - L. MISSON

M. SALMON - J.-C. SEYILLE

E. BRUNEAU



CYRILLE PRADAL

Conseiller municipal de Lille
cyrille.pradal@laposte.net

Lille, ville pilote pour les abeilles

En plein cœur de Lille, plus de 22 000 enfants peuvent visiter la ferme pédagogique Marcel Dhénin qui a également pour mission la conservation de races locales. C'est là que l'on trouve le rucher école de la ville inauguré en 2009. Cyrille Pradal, conseiller municipal et délégué à l'apiculture urbaine depuis 2008, nous présente la politique mise en place par la ville en faveur de l'abeille.



Il nous rappelle le contexte dans lequel la ville est devenue partenaire en 2006 du programme national « L'abeille, sentinelle de l'environnement » initié et coordonné par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) :

« Aujourd'hui, les colonies d'abeilles vivent mieux en ville que dans la plupart de nos campagnes en raison de l'absence de traitements phytosanitaires agricoles, d'une température légèrement supérieure et d'un

enchaînement de floraisons souvent plus régulier. Dans de très nombreuses régions, l'avenir des abeilles devient incertain.

Aujourd'hui, l'abeille nous interpelle sur différentes problématiques sociétales majeures :

- la sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement,
- l'évolution vers une agriculture durable,
- le rapport ville-campagne et la relation de l'homme à la nature,
- le bien-être et la santé via les produits de la ruche,
- l'alimentation via la pollinisation.

Il s'agit donc de rapprocher l'abeille des citoyens, et la présence de colonies d'abeilles sur des lieux publics constitue un vecteur de communication majeur tant pour les apiculteurs que pour les entreprises ou collectivités territoriales qui souhaitent apporter des réponses concrètes aux interrogations d'aujourd'hui. »

Il nous présente également le programme en trois axes et les objectifs suivis par la Ville :



Le Nord de la France est bien urbanisé avec la ville de Lille et sa périphérie. Bien que cette région soit très proche du Hainaut, la dynamique apicole y est différente. Après un passage à vide qui laissait entrevoir un oubli de l'apiculture, aujourd'hui, une série d'initiatives viennent redonner l'espoir de nouvelles pistes de développement de l'apiculture tenant compte des nouvelles contraintes de notre société.

Mots clés : **environnement, autres pays, formation, ruches et ruchers**

Résumé : comment intégrer l'abeille dans un milieu urbain ? Dans ce domaine, la ville de Lille a pris plusieurs initiatives intéressantes. Les ruchers écoles jouent un rôle essentiel dans le développement et le maintien de l'apiculture. Plusieurs approches sont possibles à ce niveau (Villeneuve-d'Ascq, Rennes). Les ruchers familiaux et communautaires comme celui de Bierne peuvent être une solution au manque d'emplacements.



Lille, terre d'accueil pour les abeilles

La municipalité s'attache à offrir des conditions favorables aux abeilles en développant une gestion écologique de ses espaces verts :

- introduction de 50 % minimum de fleurs mellifères dans les espaces verts,
- plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes mellifères,
- zéro produits phytosanitaires à terme dans toute la ville.

Lille, terre d'accueil pour les apiculteurs

Si la ville offre un potentiel en termes de terrains et de fleurs à butiner pour les abeilles, elle met également des terrains à la disposition des apiculteurs pour qu'ils y installent et gèrent leur ruche. Aujourd'hui, 57 ruches sont installées dans les différents jardins publics lillois et sur des sites plus inhabituels comme le toit de l'opéra. Ce nombre augmente chaque année, ce qui illustre bien la vitalité des conventions de mise à disposition signées entre la ville et les apiculteurs. Il reste 15 sites

disponibles, on pourra ainsi monter à 70 ruches. Pour l'entretien des ruches par les apiculteurs, la Ville a développé un partenariat avec le rucher école de Villeneuve-d'Ascq et dispose du rucher école de la ferme pédagogique Marcel Dhénin. Simon Gorny, apiculteur municipal à mi-temps, y dispense des cours pour adultes. Les premiers diplômés sont sortis en septembre. L'objectif est de donner les moyens aux apiculteurs de travailler dans de bonnes conditions en mettant à leur disposition un terrain, un environnement, des conseils et formations spécifiques (remise à niveau des compétences des apiculteurs déjà en place à Lille), de qualifier de nouveaux apiculteurs pour accroître le nombre d'abeilles et assurer ainsi la survie des colonies, et de développer la sensibilisation à l'abeille.

L'abeille, un formidable vecteur d'éducation à l'environnement

La Ville, à travers ses 5 centres nature et ses associations, développe un programme pédagogique pour tous à la découverte des abeilles, avec un temps fort en septembre-octobre, le « mois de l'abeille ». Dans ce cadre, plusieurs visites de ruches sont programmées ainsi qu'une extraction publique. Le lycée hôtelier propose des menus avec divers types de miels...

L'objectif est aussi de qualifier toutes les personnes en contact avec les abeilles - jardiniers, animateurs - pour qu'ils deviennent des médiateurs de l'abeille et puissent ainsi sensibiliser le grand public au rôle des abeilles et aux menaces qui pèsent sur elles.

Pour évaluer ce projet, la Ville a mis en place plusieurs indicateurs : nombre de ruches implantées dans l'espace public,

suivi (inventaires) de l'évolution des populations d'abeilles, nombre et nature des manifestations sur le thème de l'abeille.

Pratiquement, cette politique est peu coûteuse pour la Ville (petit budget de 20 000 €) par rapport à l'impact qu'elle a sur la population. Un des plus gros problèmes vient de la gestion des essaims. Les reines doivent être clippées et l'essaimage doit être suivi de près pour éviter qu'un essaim n'aille se placer sur du mobilier urbain (panneau indicateur, éclairage...) en plein centre ville avec tous les effets que cela peut avoir (mise en place d'un périmètre de sécurité...). Il faut donc rester vigilant et assurer un suivi constant de ce programme pour éviter les dérives. La formation des personnes qui interviennent (gestion des ruches, récolte des essaims...) est essentielle.



Félix GILL - UNAF



Félix GILL - UNAF



DIDIER ROMMEL

Président du syndicat apicole d'Apinord
Dunkerque
+ 33 (0)6 80 71 64 74
didier.rommel@nordnet.fr

Rucher familial et communautaire de Bierne

Didier Rommel nous a présenté ce nouveau concept de rucher familial et communautaire développé par son association pour venir en aide aux apiculteurs confrontés à un problème de manque d'emplacements et/ou de moyens financiers et/ou d'environnement humain propice à la pratique de l'apiculture. Ces cas sont de plus en plus fréquents vu l'évolution de l'environnement agricole et urbain. Pour implanter le rucher, ils ont trouvé une zone publique « perdue » (entre plusieurs voiries et le chemin de fer) d'environ 1,6 ha comprenant une zone humide avec mare et roselière, une jeune zone boisée et une prairie. Plusieurs espèces protégées y ont été recensées. Ils y ont semé un mélange de 19 espèces mellifères et un mélange de trèfle en bordure des ruches. Le site est situé aux portes de Bergues. Il compte aujourd'hui dix ruches gérées par dix apiculteurs différents qui se sont engagés en signant une charte et qui paient leur cotisation de membre au syndicat.

Chaque apiculteur signataire se voit remettre une ruche peuplée. Dadant 10 cadres complètement équipée avec plateau grillagé, trappe à pollen, grille à propolis, et un registre d'élevage. Tout ce matériel est mis à disposition par Apinord Dunkerque mais reste sa propriété ainsi que les essaims quittant les ruches.

Le matériel consommable comme la cire gaufrée, le fil inox, le sirop, le candi et les produits vétérinaires sont à charge de l'apiculteur. Il en va de même des protec-

tions (gants, vareuses, combinaisons), de l'enfumeur et du petit matériel, mais ceux-ci peuvent être loués pour une somme modique à Apinord Dunkerque.

Le matériel d'extraction ainsi que les chaudières à cire sont mis gracieusement à la disposition des apiculteurs.

L'apiculteur signataire jouit de tous les produits de la (des) ruche(s) qu'il conduit, quelle que soit la quantité récoltée.

En signant la charte, l'apiculteur s'engage à :

- entretenir la ruche mise à sa disposition ainsi que ses alentours immédiats afin d'éviter une détérioration précoce du matériel;
- élever la colonie mise à sa disposition selon de bonnes pratiques apicoles en privilégiant les mesures de prophylaxie individuelle et collective;
- n'utiliser que des traitements ayant obtenu une autorisation officielle (AMM) ou des traitements alternatifs reconnus (acides formique et oxalique, thymol...) pour lutter contre les parasites et maladies;
- respecter les prérogatives de la Direction des Services Vétérinaires en matière de santé des abeilles;
- signaler au bureau d'Apinord Dunkerque et à l'agent sanitaire du secteur toute anomalie ou tout comportement suspect de la (des) colonie(s) dont il a la charge;

- écouler sa production dans un cadre strictement familial ou relationnel proche et de ne pas en faire un commerce lucratif.

Tout est fait pour sensibiliser à la biodiversité et, dans ce cadre, l'apiculteur s'engage à n'utiliser aucun pesticide ni désherbant chimique sans un accord préalable et exceptionnel du bureau d'Apinord Dunkerque. Il privilégiera le désherbage manuel, mécanique ou thermique. Les ruches ne seront peintes qu'avec la peinture spéciale « Thermpoint ».

Nous avons pu constater que les apiculteurs du rucher travaillent ensemble dans un climat de partage et d'entraide. Leur entente s'appuie sur des valeurs de respect de l'environnement, de tolérance et de solidarité. Ils peuvent également se faire aider par des apiculteurs plus chevronnés, membres d'Apinord, et par leur agent sanitaire.

Il faut être motivé pour mettre en place un tel projet, recevoir les autorisations et trouver les petits financements nécessaires (subventions de l'Etat, de la Région, du département, des communes et des établissements publics ou privés). La lourdeur administrative est un frein important à de telles initiatives qui s'inscrivent pourtant dans un cadre de développement durable tant sur le plan social qu'environnemental.



DIDIER DEMARCO

Responsable du rucher école de la ferme du Héron à Villeneuve-d'Ascq
+ 33 (0)3 20 45 11 45
didier.demarcq@nordnet.fr

Le premier rucher école du Nord-Pas-de-Calais

Le rucher école de la Ferme du Héron était le premier dans cette région du Nord-Pas-de-Calais. Didier Demarcq, son responsable, nous explique que le rucher est constitué en association loi 1901 (asbl) depuis 15 ans. Il est géré par les anciens élèves, et le travail se fait sur base de bénévolat. Leurs seules rentrées proviennent des cotisations et de subventions de la commune. Les activités ont lieu le samedi après-midi. Un cours théorique se donne une fois par mois durant la mauvaise saison et dès mars, une rencontre est programmée tous les 15 jours. Au départ, il y avait 15 élèves par cycle mais ils peuvent en accueillir jusque

30, cas de cette dernière session. Cette année, la moitié des élèves se sont installés. Pour l'an prochain, 60 personnes sont inscrites, ce qui leur pose un problème. Aujourd'hui, le département compte 3 ruchers écoles indépendants : un rucher école a vu le jour il y a trois ans au Quesnoy, un autre dernièrement à Dunkerque, tout cela sans parler du rucher école municipal de Lille.

Leur rucher école permet de travailler avec les élèves dans 10 ruches de production DB 12 cadres. Cela leur permet d'apprendre différentes techniques et même de faire de l'élevage de reines. Depuis deux ans, ils mettent en place un plan pour « sauver l'abeille noire ». 70 reines ont été fécondées et distribuées ainsi que 30 cellules royales. Ils vendent leurs reines fécondées 20 €.

Un des problèmes qui se présentent pour les nouveaux apiculteurs est de trouver un emplacement. L'implantation de ruches est régie par un arrêté préfectoral. Celui-ci est très ouvert. Il permet l'implantation de ruches à 3 mètres d'une autre propriété, et cette distance peut être réduite à rien s'il existe un écran de plus de 2 m de hauteur. La distance de 3 m est portée à 5 m dans le cas d'un espace public. Il n'y a pas de nombre limite de ruches.



Rucher école de Rennes

C'est dans les Jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort que le syndicat apicole a implanté son rucher école en 2003. Cela lui offre une vitrine remarquable. Le syndicat propose chaque année, du printemps à l'automne, des stages d'apiculture de niveaux différents. Un niveau comprend en moyenne 4 samedis après-midi de 14 h à 17 h.



LUDO FAUVEL

Président du syndicat d'Ille-et-Vilaine Haute-Bretagne
+ 33 (0)2 99 00 39 13
+ 33 (0)6 06 45 42 08
ludovic.fauvel@nordnet.fr

1. Initiation : savoir ouvrir une ruche, savoir manipuler les cadres et savoir « lire » ce que l'on voit dans la ruche. Cet apprentissage se fait avec des ruchettes à raison de 3 à 4 personnes par ruchette. En fin de saison, la ruchette est transférée dans une ruche. L'animation est assurée par des apiculteurs pratiquants.

2. Pratiquant : le principal apprentissage consiste à trouver et isoler la reine. C'est également dans ce niveau que les aspects sanitaires sont abordés. Ce niveau est encadré par des apiculteurs confirmés.

3. Elevage de reines :

Ces dernières années, ces stages d'initiation ont eu un réel succès. Ils ont permis à des novices de créer leurs ruches. Le syndicat met à la disposition des stagiaires l'ensemble du matériel nécessaire aux travaux ainsi que les ruches. Deux récoltes sont faites avec la participation des stagiaires : une récolte en



Parc floral des jardins de Brocéliande
Le Pommeret - Bréal-sous-Montfort

mai et l'autre fin août. L'extraction du miel de la deuxième récolte se fait en présence du public. Cette manifestation est l'occasion d'informer le public sur l'abeille et sur l'apiculture, de faire découvrir les différents produits de la ruche et de sensibiliser à la protection de l'abeille et de l'environnement.